Département
ARDÈCHE
Commune
VIVIERS

DECISION N° 2025-009

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le 06/06/2025
ID : 007-210703468-20250606-DEC2025_009SG-AU

Service Culture / Tarifs communaux : Objets publicitaires pour le Festival de Bandes dessinées

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

Vu l'article L.2122-22, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-065 du 7 juillet 2021 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, l'autorisant à fixer, ainsi qu'à modifier, dans la limite d'une variation à la hausse de 10 % des tarifs existants, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu le projet d'organiser un quatrième festival de bandes dessinées qui aura lieu les 7 et 8 juin 2025 sur la commune,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif des objets publicitaires,

DECIDE

ARTICLE 1 : A compter du 7 juin 2025, le tarif des objets publicitaires pour le festival de bandes dessinées est établi comme suit :

OBJETS PUBLICITAIRES	***TARIFS à compter du 7 juin 2025***
Sac bandoulière BD	*50 €*
Sac de sport BD	*35 €*
Trousse BD	*10 €*
Ecocup BD	*1 €*

ARTICLE 2 : Les recettes seront imputées sur le compte 7062 « *redevances et droits de service à caractère culturel* » du budget général.

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche
- SGC de PRIVAS
- Service Finances - Mairie de Viviers
- Service Culture – Mairie de Viviers
- Directeur Général des Services – Mairie de Viviers

Fait à Viviers, le 6 juin 2025
Martine MATTEI
Maire de Viviers

MAIRIE DE VIVIERS (Ardèche)